

ARRETE du MAIRE

Classement d'office et transfert de voies privées dans le domaine public communal

Nous, Maire de la Commune d'ESQUELBECQ,
Vu le code des collectivités général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal AFF 1416 du 27 janvier 2026, relative à la reprise et classement dans le domaine public des voiries des lotissements dit « Dycke » n°10.414 et 12.498,
Vu mon courrier référencé 087.26LV du 09/07/2026 désignant Monsieur Jean-Michel ROPITAL, Commissaire Enquêteur.

ARRETE

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur le classement d'office et transfert de voies privées ouverte à la circulation dans le domaine public communal pour une durée de 15 jours consécutifs du lundi 12 octobre 2026 au mardi 27 octobre 2026 inclus.

Article 2 : Monsieur Jean-Michel ROPITAL a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Maire le 9 juillet 2026.

Article 3 : Le dossier pour le classement d'office et transfert de voies privées ouverte à la circulation dans le domaine public communal ainsi que le registre d'enquête, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur seront déposés et consultables en version papier à la mairie d'Esquelbecq les jours ouvrables, à l'exception des jours fériés et assimilés aux heures d'ouvertures du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ainsi que le samedi de 10H00 à 12H00, mairie fermée le lundi et jeudi après-midi.

Par ailleurs le dossier d'Enquête Publique est consultable sur le site internet de la commune d'Esquelbecq : <https://esquelbecq.com>

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et suggestions pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées à Monsieur le Commissaire Enquêteur à la mairie de Esquelbecq, 1 rue Gabriel Deblock, 59470 ESQUELBECQ avec la mention apparente « Enquête Publique - Ne pas ouvrir » le siège de l'enquête étant fixé à la mairie d'Esquelbecq.

Le public pourra déposer ses observations par courrier électronique via l'adresse suivante : enquete.publique@esquelbecq.com dédiée à l'enquête publique avec parution de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

Article 4 : Les permanences d'accueil du public par le Commissaire Enquêteur auront lieu en mairie le

- Le lundi 12 octobre 2026 de 9 h 00 à 12 h 00
- Le samedi 17 octobre 2026 de 10 h 00 à 12 h 00
- Le mardi 27 octobre 2026 de 14 h 00 à 17 h 00.

Article 5 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publiée quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête publique dans les journaux suivants :

- La voix du Nord :
- Le Journal des Flandres :

Article 6 : Ce présent arrêté sera affiché en mairie et sur le site et ce public. L'accomplissement de ces formalités ainsi que celles susvisées par Monsieur le Maire.

Article 7 : A l'expiration du délai de l'enquête publique prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par Monsieur le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois maximum pour transmettre à Monsieur le Maire le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Article 8 : A l'issue de ce délai après la clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie d'Esquelbecq pendant une durée d'un an. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur seront adressées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de LILLE.

Article 9 : Le conseil municipal d'Esquelbecq délibérera sur le projet après clôture de l'enquête publique.

Article 10 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont l'ampliation sera transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de DUNKERQUE
- Monsieur Jean-Michel ROPITAL, Commissaire enquêteur
- Madame Virginie BUCAMP-DYCKE à WIMEREUX 62930, 103 rue Carnot.

Fait à ESQUELBECQ, le 09 juillet 2026

Le Maire,
Frédéric DRIEUX

Rendu exécutoire après publication

Affichage le 09/07/2026

Transmis le 09/07/2026

Le Maire,

